



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 83395

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'ordonnance de coordination du 23 février 2010. La FEHAP dénonce le fait que les dossiers d'évaluation et de demande de renouvellement d'autorisation d'activité de soins sanitaires aient été vidés de leur contenu. Il souhaiterait connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83395

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7509

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)